

le Gouverneur général du Canada, tuez le premier ministre (M. Pearson), le chef de l'opposition (M. Stanfield), le député de Shefford (M. Neveu) ou n'importe qui, vous ne serez pas pendu, mais ne touchez ni à un gardien de prison ni à un policier.

Monsieur l'Orateur, les députés du Ralliement créditiste sont absolument libres de voter selon leur conscience. Mais, moi, je voterai sûrement pour le maintien de la peine capitale, et ce non par esprit de vengeance contre celui qui attaque son voisin ou qui a tué quelqu'un, mais pour la justice au Canada.

Monsieur l'Orateur, plusieurs personnes disent que la pendaison est démodée, que c'est quelque chose d'horrible. Certainement, c'est horrible. Mais que dire du bandit qui tue un père de famille de 4 ou 5 enfants, par exemple, ou du bandit qui tuait deux policiers de Montréal dans l'exercice de leurs fonctions, et qui avait pris la peine de se vêtir en Père Noël,—à l'occasion de Noël, à part cela—donnant l'impression aux jeunes enfants que les pères Noël peuvent être dangereux parce que leur père a été assassiné par un bandit vêtu en Père Noël!

Monsieur l'Orateur, ce meurtrier-là savait ce qu'il faisait lorsqu'il a endossé l'uniforme d'un Père Noël; il savait fort bien ce qu'il allait faire à la banque où il allait voler; il savait fort bien ce qu'il faisait, alors qu'il tirait cinq ou six coups de revolver sur les policiers étendus par terre, ou plutôt avec une mitrailleuse. Une mitrailleuse, ce n'est pas un cornet de crème glacée; ce n'est pas non plus des mitaines de velours. Il savait ce que la mitrailleuse chargée pouvait produire.

Et, aujourd'hui, nous allons dire que c'est par vengeance que nous allons le condamner à la pendaison? Si nous suivons ce raisonnement-là, je dis ceci: Pourquoi condamnons-nous un voleur à cinq ans de pénitencier? Est-ce une vengeance, monsieur l'Orateur, que de condamner un voleur? Pourquoi ne pas fermer toutes les prisons au Canada et dire à un voleur: Mon vieux, on ne veut pas se venger. Tu as volé, oui; seulement, on ne veut pas se venger, parce qu'une condamnation de cinq ans ou dix ans de pénitencier, ce serait une vengeance. Alors, reste en liberté, mais essaie de ne plus répéter tes actes, essaie de ne plus refaire la même chose. Serait-il logique d'abolir le système de prison ou le système judiciaire canadien à ce point-là? Abolir la pendaison, c'est la même chose!

Il n'y a pas plus de vengeance dans l'exécution d'un meurtrier qu'il y en a dans la condamnation d'un voleur armé, si vous voulez, à dix ans de pénitencier et aux travaux forcés. C'est la même chose! On dira: Bien, on l'a tué et cela n'a satisfait personne. Peut-

[M. Caouette.]

être que cela n'a satisfait personne, mais cela a certainement débarrassé la société d'un danger public! Monsieur l'Orateur, c'est dans cet esprit que je vais voter en faveur du maintien de la peine de mort.

Je comprends les arguments que le premier ministre a invoqués l'autre jour, les arguments qu'il a soumis à l'opinion publique et à la Chambre pour influencer le plus possible les députés ministériels et, peut-être, certains députés de l'opposition. Que chacun ait ses opinions, j'en suis. Seulement, monsieur l'Orateur, il y a un grave danger à vouloir abolir la pendaison ou maintenir ce châtiement seulement pour ceux qui tuent des policiers, des gardiens de prison ou des employés permanents de prison agissant dans l'exercice de leurs fonctions.

A ce stade, je répète ce que j'ai dit tantôt. Depuis 1962, il n'y a pas eu de pendaison au Canada. Le nombre de meurtres a-t-il diminué? Non. Les bandits ont continué d'être des bandits; les meurtriers ont continué de tuer à gauche et à droite. Alors, nous avons la preuve que les commutations ou l'abolition de la peine capitale n'ont pas du tout empêché le meurtrier de continuer à tuer autour de lui, quand il est pris serré, si vous le voulez. Cependant, quand il est pris serré, c'est parce qu'il a décidé de se mettre dans un tel pétrin. Alors, qu'il en subisse les conséquences ou qu'il paie pour ses actes.

Monsieur l'Orateur, le Solliciteur général (M. Pennell) n'aurait pas dû présenter ce bill, alors que nous avons des tas de choses importantes à discuter, alors qu'il n'y a pas de pendaison en vue présentement, bref, alors que tous les condamnés à mort ont reçu des commutations de peine. Toutefois, nous aurions facilement pu—et c'était bien plus urgent—discuter de la situation économique actuelle du Canada, en vue d'améliorer les conditions de vie et de façon à diminuer le nombre de citoyens canadiens qui deviennent des voleurs et des bandits pour bien des raisons, mais surtout, parce qu'ils ne peuvent pas gagner honnêtement et honorablement leur vie dans leur propre pays.

Et nous voyons de ces choses-là surtout chez la jeunesse délinquante, chez ces jeunes qui se cherchent un emploi, qui veulent travailler et se tailler un avenir, mais qui n'ont aucune chance et qui se tournent, à un moment donné, vers le mal, vers le vandalisme et qui deviennent, par le fait même, éventuellement, des meurtriers. C'est cela que nous voyons aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, ce n'est pas avec des projets de loi comme le bill C-168 que nous améliorerons la situation au Canada et le Solliciteur général du Canada le sait et il sait que nous en avons des preuves. Si l'on me prouvait, aujourd'hui, que le nombre des